

DECISION DU MAIRE n°2026/9

Publié sur le site internet le 13 avril 2026.

Prise en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil Municipal portant délégation de pouvoir en date du 16 juillet 2020

POLE DES TEMPS DE L'ENFANT

Partenariat MANUTAN COLLECTIVITÉS

Vu la délégation de pouvoir du 16 juillet 2020, et notamment le point 15,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2122-22,

RAPPORT

Chaque année, la commune de GRAND-COURONNE alloue un budget « Investissement mobilier » à chacune des écoles de son territoire, et sollicite des fournisseurs, des devis, afin de commander les références souhaitées par ces établissements scolaires.

A produits similaires, les devis les moins élevés sont retenus. Aussi, afin d'être mieux positionnée, la société MANUTAN COLLECTIVITÉS propose des conditions commerciales préférentielles pour 2026, permettant ainsi :

- les livraisons gratuites pendant un an, sans minimum d'achat ;
- des conseils en aménagements d'espaces ;
- des plans d'implantation en 2D/3D réalisés par leur bureau d'étude ;
- un interlocuteur dédié ;
- des produits livrables en 24/48 heures ;
- une offre de produits de seconde vie ;
- une offre de services adaptée ;
- un site Manutan Collectivités (300 000 références) ;
- un rapport d'activité sur les consommations de la commune ;
- un rapport AGECE.

Les conditions commerciales consenties dans le cadre de ce partenariat sont les suivantes :

- une remise commerciale de 7% appliquée sur l'ensemble de nos commandes sur les produits concernés par le document de partenariat ;
- une remise additionnelle pour les commandes en ligne de 2% qui sera appliquée pour les commandes passées sur le site internet www.manutan-collectivites.fr

DECISION

Décide

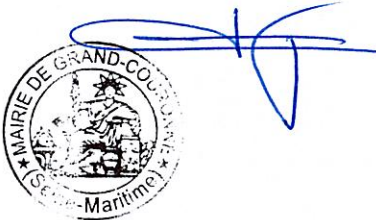
- d'accepter les conditions commerciales préférentielles 2026 MANUTAN COLLECTIVITÉS, telles que présentées dans le devis n° AIT260300708 établi le 12 mars 2026, dénommées PASS MANUTAN COLLECTIVITÉS et représentant 69€ HT, soit 82,80€ TTC.

Le montant de l'adhésion sera imputé au budget de l'année en cours sur les crédits prévus à cet effet.

Fait les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Julie LESAGE.



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage.



Au service de ceux qui rendent service

Conditions commerciales préférentielles 2026 Manutan Collectivités

PÉRIMÈTRE DU DOCUMENT DE PARTENARIAT

Le présent document de partenariat permet de modifier les conditions commerciales de votre compte et s'applique exclusivement à l'ensemble de l'offre produits et services de Manutan Collectivités présent sur nos supports de vente, incluant le site internet www.manutan-collectivites.fr et les catalogues, à l'exclusion des produits informatiques. Ce document est non-cumulable avec toutes promotions en cours.

Les +++

Ce document vous permet de maîtriser vos dépenses et votre budget, dans le respect du code des marchés publics selon l'article R.2121-8 du code de la commande publique.



CONDITIONS COMMERCIALES

Les conditions commerciales consenties dans le cadre du présent document de partenariat sont les suivantes :

- **Remise commerciale :**
Une remise de 7% sera appliquée sur l'ensemble de vos commandes sur les produits concernés par le document de partenariat.
- **Remise additionnelle pour les commandes en ligne :**
Une remise supplémentaire de 2% sera appliquée pour les commandes passées sur le site internet www.manutan-collectivites.fr

- **PASS Manutan Collectivités à 69€ HT = 82,80€ TTC**

- Oui
 Non

VOS AVANTAGES

- Conseils en aménagement d'espaces.
- Plan d'implantation en 2D/3D réalisé par notre bureau d'étude.
- Interlocuteur dédié.
- Produits livrables en 24/48h.
- Offre produits de seconde vie.
- Offre de services adaptée.
- Site Manutan Collectivités (300 000 réf.).
- Rapport d'activité sur vos consommations.
- Rapport AGECE.



VOTRE INTERLOCUTEUR DÉDIÉ

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter :

Marianne VIDRIL
Responsable de secteur commercial
06 09 37 35 11
@marianne.vidril@manutan-collectivites.fr
Ou le service client :
avotreservice@manutan-collectivites.fr



*Bon pour accord,
le Maire,*

Julie LESAGE

Je souhaite modifier les conditions commerciales de mon compte N°
et bénéficier des avantages de ce document de partenariat reconductible chaque année sur simple demande.

*Grand-Couronne,
le 18 mars 2026.*



**Découvrez
la nouvelle
boutique dédiée
à vos achats
du quotidien**



**FOURNITURES
DE BUREAU**



**ENVIRONNEMENT
INFORMATIQUE**



**HYGIÈNE
ET ENTRETIEN**



**VÊTEMENTS
ET EPI**



**SERVICES GÉNÉRAUX
ET SALLE DE PAUSE**

Accédez
à notre boutique !



**MAIRIE GRAND COURONNE
RUE GEORGES CLEMENCEAU
76530 GRAND COURONNE
A l'attention de Mme. LÉLOUARD Pascaline
Tel : 02.32.11.64.40
Email : pascaline.lelouard@ville-grandcouronne.fr**


Vos contacts

Gestionnaire Relation client

Tél : 05.49.34.62.00

Email : avotreservice@manutan-collectivites.fr

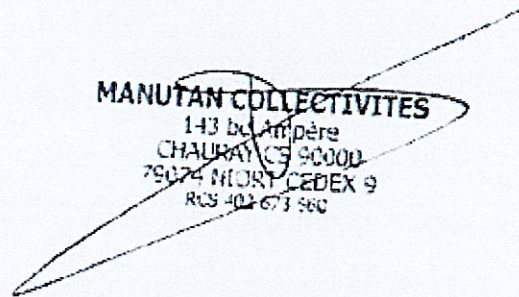
Nos références :
Votre n° de client : 7156890K
DEVIS N° : AIT260300708
Niort, le 12 Mars 2026

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	P.U. HT	TOTAL HT
LF01623H	<p>Le Pass : vos frais de port gratuits pendant 1 an Pass rentabilisé au 5ème achat Maîtrise de votre budget Manutan Collectivités, c'est 120 000 produits et services pour couvrir l'ensemble de vos besoins de fonctionnement et investissement Pendant 365 jours et avec le PASS, vous profitez d'une livraison gratuite partout en France métropolitaine, pour toutes vos commandes passées chez Manutan Collectivités, sans minimum d'achat.</p> 	1	69,00	69,00

RECAPITULATIF DES MONTANTS (Hors Options et Variantes)	
TOTAL PRODUITS	69,00 euros
MONTANT TOTAL H.T.	69,00 euros

TOTAL H.T.	TAUX T.V.A.	T.V.A.	TOTAL T.T.C.
69,00	20,00	13,80	82,80
			82,80

Date de validité : 11 JUIN 2026



Le délai est donné à titre indicatif et sera confirmé sur l'accusé de réception de commande. Les photos sont non contractuelles.

LIVRAISON (*)

Adresse de livraison (si différente)	Infos Livraisons
Dénomination : _____	Afin d'organiser au mieux la livraison, merci d'indiquer : Les dates de fermeture de votre établissement : _____ Les dates de livraison souhaitées : _____
Nom du responsable : _____	
Adresse : _____	
Code Postal : _____ Ville : _____	
Tél : _____ Portable : _____	
Email : _____	

(*) Cadre à compléter si bon pour accord.

FACTURATION (*)

Mode d'envoi de votre facture	Adresse de votre facture (si différente)
Votre n° de bon de commande interne : _____ <input checked="" type="checkbox"/> Chorus ⁽¹⁾ N° SIRET : _____ Code service : _____ <input type="checkbox"/> E-mail ⁽²⁾ Email : _____	Raison sociale : _____ _____ Adresse : _____ _____ _____ Code Postal : _____ Ville : _____

(*) Cadre à compléter et à modifier si nécessaire, si bon pour accord.

(1) Chorus Portail Pro est une solution mutualisée qui permet le dépôt et la transmission, par les fournisseurs, des factures à destination de l'état et des collectivités territoriales et leurs établissements.

(2) Votre adresse d'envoi de vos factures.

Bon pour accord (écrit en toute lettre) :		
Date :	Nom du signataire :	Signature

« (*) Montant de l'éco-contribution susceptible d'évolution en fonction du barème des éco-organismes en vigueur durant la durée du marché »

Attention : notre responsabilité ne peut être engagée que sur la qualité des produits et non sur l'usage qui pourrait en être fait.

Les informations ci-dessus envoyées sous format électronique sont indicatives et ne peuvent être utilisées en cas de contestation. Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir, sur simple demande à votre agence commerciale dont les coordonnées figurent en en-tête, un document sous format papier qui vous sera adressé par courrier postal.



NOUVEAU

DÉCOUVREZ LES MODULES JORIS À MODULER SELON VOS ENVIES !

Ces poufs sont combinables à l'infini pour des réunions de travail ou informelles et peuvent être complétés avec des modules bibliothèques.

M1



Module Joris

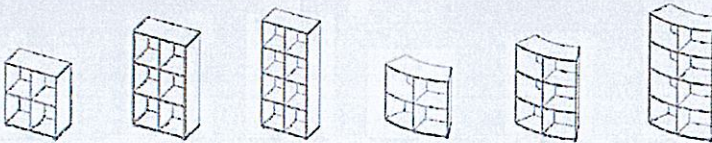
Structure en multiplis de bouleau et polystyrène expansé, rembourrage en blocs de mousse en polyuréthane expansé. Revêtement enduit PVC lavable à l'éponge humide, classé non feu EN 1021-1/2 (cigarette et allumette). 4 pieds en hêtre massif verni naturel. Livré pieds à visser.

Existe en 2 revêtements, 8 coloris, autres possibles, nous consulter. A compléter avec les modules bibliothèques Joris. Panneaux en aggloméré de bois ép. 18 mm avec revêtement mélaminé antireflet et anti-rayures. 5 vérins de réglage d'aplomb. Niches du bas équipées de fonds.

➔ Nous consulter 🛡 Garantie 5 ans



Module	Carré	Rond	Droit	Courbe
L/H/P (cm)	41 x 40 x 41	50 x 40 x 50	82 x 40 x 41	77 x 40 x 45
Références	LM02198R	LM02199H	LM02195J	LM02202A
HT€	214	234	294	265



Module	Bibliothèques droites			Bibliothèques courbes		
	82,8 x 102,8 x 42,6	82,8 x 150,8 x 42,6	82,8 x 198,8 x 42,6	112 x 102,8 x 50,6	112 x 150,8 x 50,6	112 x 198,8 x 50,6
Références	LM02189T	LM02190H	LM02191B	LM02193P	LM02194M	LM02192T
HT€	257	378	441	407	534	644



Retrouvez toute la gamme Joris en scannant ce qr code

Contactez-nous : Internet : manutan-collectivites.fr - Tél. 05 49 34 62 00 - Fax. 0800 34 30 30



CONDITIONS générales de vente

PRINCIPES GENERAUX

Nos conditions générales de vente régissent la vente des produits et prestations de services associées proposés par Manutan Collectivités, sur ses catalogues ou sur son site internet manutan-collectivites.fr en France métropolitaine, à destination des personnes physiques et morales agissant dans le cadre de leur activité professionnelle. Toute commande de produits et services associés implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales. Les caractéristiques et spécifications techniques des produits, dimensions, poids, photos, représentations graphiques présentées sur nos supports de vente (catalogues, site internet) n'ont qu'une valeur informative, indicative et non contractuelle.

COMMANDES

Les commandes peuvent être passées par internet, par courrier à partir des références des catalogues papiers, par téléphone, par télécopie. Pour toute commande par téléphone ou par internet, aucune confirmation écrite ne doit être envoyée par le client afin d'éviter d'être livré et facturé deux fois. Les commandes de produits ne sont définitives qu'après envoi par Manutan Collectivités d'une confirmation par écrit. Elles sont exécutées dans la limite des stocks disponibles et pour ceux non stockés sous réserve de leur disponibilité chez nos fournisseurs. Manutan Collectivités se réserve en outre la possibilité de refuser ou d'annuler une commande lorsque le prix indiqué pour le(s) produit(s) est erroné ou bien encore lorsque plusieurs éléments graves feraient peser un soupçon de fraude sur la commande.

PRIX

1 - Les prix de vente des produits et services associés figurant aux catalogues de Manutan Collectivités sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours. Le prix de vente des produits applicable est celui en vigueur le jour de la commande du client. Manutan Collectivités se réserve la faculté de modifier à tout moment le prix des produits ou prestations associées. En cas de modification des prix, le client en sera préalablement informé au moment de la commande.

2 - Les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors taxes, hors éco-contribution environnementale applicable aux produits électriques et électroniques et aux éléments d'ameublement et hors frais d'installation. Les prix toutes taxes comprises (TTC) sont affichés à titre indicatif au taux de la TVA en vigueur, tout changement de taux de TVA française sera répercuté immédiatement. Les frais de livraison sont établis suivant le montant hors taxes de la commande soit :

- à partir de 200€ HT d'achats, la livraison est gratuite partout en France métropolitaine.

- en dessous de ce seuil, il est appliqué un forfait de 16€ HT. Manutan Collectivités propose à ses clients le PASS qui permet de bénéficier, sur une durée d'un an, partout en France métropolitaine (hors Corse), de la gratuité des frais de port quel que soit le montant de la commande. Son prix est fixé à 69€HT non remboursable passée la première utilisation.

Pour la Corse et les îles, les produits de nos catalogues peuvent être soumis à des frais de port supplémentaires, consultez-nous au 05 49 34 62 00. La livraison dans les îles (ex : Belle-Île en mer) est réalisée à la gare maritime côté continent.

3 - Les produits ou références repérés par une étiquette 1^{er} PRIX ou PACK ou OFFRE SPECIALE ne peuvent pas bénéficier d'une réduction supplémentaire. Lorsque la réduction se rapporte à une seule référence, aucune autre réduction ne peut être appliquée. Si la réduction est liée à l'achat de plusieurs références, et si le client bénéficie d'une autre réduction, c'est l'offre la plus avantageuse qui s'applique. En revanche si l'offre consiste en un cadeau, elle est cumulée avec une autre réduction en cours.

DEVIS - PLAN D'AMENAGEMENTS

Les devis et les plans d'aménagements ou études sont établis en fonction des renseignements communiqués par le client à Manutan Collectivités. Manutan Collectivités exclut donc toute responsabilité en cas d'informations erronées, inexactes et/ou incomplètes données par ce dernier pouvant avoir des conséquences directes et/ou indirectes sur la réalisation des dites prestations et/ou sur la disposition et l'agencement du matériel commandé et donner lieu à des prestations supplémentaires nécessaires pour la suite des opérations. Manutan Collectivités s'engage alors à en informer le client.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut être effectué soit :

> Par virement : n° de compte : 30056/00074/00740095736/54 - Domiciliation : HSBC FR PARIS RICHARD LENOIR. Code BIC : CCFRFRPPXXX. Afin de faciliter le traitement du règlement, nous demandons aux gestionnaires de faire mentionner par l'organisme payeur le numéro de client et de la facture faisant l'objet de l'ordre de mandatement.

> Par chèque bancaire : il doit être libellé à l'ordre de Manutan Collectivités et comporter au dos le numéro de facture et de client attribué par Manutan Collectivités.

> Par carte bancaire : indiquez votre numéro de carte bancaire, sa date de fin de validité, les 3 derniers chiffres qui figurent au dos de celle-ci et le nom de votre banque. Seules les cartes « CB » françaises sont acceptées.

> Par carte d'achat : conformément au décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 les entités publiques peuvent recourir à la carte d'achat. Le non-paiement de tout ou partie de la dette à l'échéance, entraîne de plein droit et sans qu'aucune formalité préalable particulière soit nécessaire :

- l'exigibilité intégrale et immédiate de toutes les sommes dues.
- l'application d'intérêts de retard au taux annuel de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance de la facture.
- le versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros telle que prévue par l'article D 441-5 du Code de commerce. Si les frais de recouvrement exposés s'avéraient supérieurs au montant de cette indemnité, Manutan Collectivités pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Pour les Collectivités relevant de la comptabilité publique, le règlement de toute somme due doit s'effectuer dans le délai maximal de paiement tel que prévu par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (articles 59 et 60) et par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (articles 115 à 121 et 183) soit :

Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit, à l'égard de Manutan Collectivités, au versement d'intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros selon les modalités et conditions prévues par les articles 39 et 40 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013. Pour les collectivités, les associations et toutes autres personnes morales ne relevant pas de la comptabilité publique, un acompte de 30% est à verser à la commande par chèque ou virement. Le solde à 30 jours à partir de la date de facturation. Manutan Collectivités se réserve toutefois le droit de demander le montant total à la commande.

LIVRAISON

1 - Délai de livraison : il n'est donné qu'à titre informatif et indicatif. Il prend effet à la date d'enregistrement de votre commande et dépend notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Si, exceptionnellement, le délai annoncé ne pouvait être respecté, le client en sera informé par courrier et disposera alors du choix entre le maintien de la commande ou son annulation.

2 - Lors de la livraison, le client doit s'assurer en présence du transporteur du bon état des produits livrés. En cas d'avarie ou de manquant, le client devra :

- indiquer sur le récépissé des réserves claires, précises et complètes,
- en application des dispositions de l'article L. 133.3 du Code de commerce, confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les trois jours qui suivent la réception des produits. Le non-respect de ces formalités éteint tout recours ultérieur. Copie de la lettre recommandée et de l'avis de réception sera adressée sans délai à Manutan Collectivités.

GARANTIE

1 - Outre la garantie légale contre les vices cachés résultant des articles 1641 et suivants du Code civil, les produits vendus bénéficient d'une garantie conventionnelle. Une attestation est adressée avec la confirmation de commande, elle mentionne la durée de garantie pour chaque article et les exclusions de garantie. La garantie prend effet à la date de livraison du produit ou lors de sa mise en service par l'agent agréé. La durée de garantie ainsi que les possibilités d'extension sont précisées dans les descriptifs des produits concernés. La garantie conventionnelle est exclue dans les hypothèses suivantes : utilisation anormale ou non conforme du produit au regard de ses spécifications, usure ou incidents

matériels extérieurs. Quelques exemples : réglages non liés à une panne de produit, usure normale des pièces (diamants, tête magnétique, accumulateurs...) ou des revêtements (sièges), consommables (sacs aspirateurs, piles, lampes...), défaut d'utilisation et d'entretien (non respect de la notice d'emploi), causes extérieures (foudre, dégâts des eaux et vandalisme), détérioration due à une mauvaise réparation de la part du client. Garantie des jeux extérieurs : pour les jeux commandés sans l'installation, la garantie couvre l'envoi des pièces détachées pendant toute la durée de garantie de l'article, les frais de pose et de dépose sont à la charge du client. Les pièces d'usure (cordage) bénéficient d'une garantie d'un an seulement. Pour les jeux commandés avec l'installation par un prestataire agréé, la garantie inclut le remplacement sur site. La garantie ne s'applique pas en cas de vandalisme, d'utilisation anormale, de non-respect des règles d'entretien et de contrôle.

Pendant la période de garantie : en cas de panne ou de défaut, la garantie couvre selon les produits : les frais de pièces détachées ou les frais de pièces détachées et de main d'œuvre ou les frais de pièces détachées, de main d'œuvre et de déplacement. Manutan Collectivités se réserve le choix de faire réparer ou de procéder au remplacement du produit avec des caractéristiques similaires. Les frais de retour et de réexpédition du produit sont à la charge de Manutan Collectivités. En cas d'acquiescement des frais de retour par le client, les frais exposés seront remboursés.

2 - Manutan Collectivités propose à ses clients une garantie optionnelle « 100 % tranquillité » comprenant la reprise de tout produit qui ne lui donnerait pas totalement satisfaction et qui protège les clients contre toute perte ou détérioration du produit jusqu'à sa mise en service. Sur simple appel du client, le produit détérioré ou ne convenant pas sera repris par Manutan Collectivités à sa charge dans son emballage d'origine. Les produits restitués doivent être en parfait état, non montés (si livrés démontés) et dans leur emballage d'origine. Sont exclus de cette garantie les produits personnalisés ou sur mesure. Ne sont repris que dans leur emballage d'origine, intact et non descellé : les consommables, les ordinateurs et tablettes tactiles, tous les périphériques informatiques, téléphones, télécopieurs, GPS, appareils photos numériques & caméscopes, vidéoprojecteurs, rétroprojecteurs, photocopieurs, écrans d'affichage dynamique ou interactif, téléviseurs, lecteur DVD, matériel audio, clés de stockage et carte mémoire, logiciel, licences, solutions de vidéosurveillance, ventilateurs et climatiseurs.

Cette garantie s'applique pendant 45 jours à compter de la livraison à l'exclusion des produits personnalisés ou sur mesure. Le taux en vigueur est de 4,30 % du total HT d'achats avec un minimum de 2,70 euros HT et un maximum de 11 euros HT.

ECHANGE - RETOURS

Indépendamment de la garantie optionnelle 100 % tranquillité, si un produit ne convient pas, le client dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception du produit pour effectuer sa demande de retour auprès de Manutan Collectivités par téléphone, fax, courriel. Le produit retourné pour échange ou remboursement doit être en parfait état, ne pas avoir été utilisé et être accompagné de l'ensemble de ses accessoires et documentation non déballés et non utilisés, dans son emballage d'origine non altéré (ou tout autre emballage propre garantissant l'intégralité du produit au cours des opérations de transport). Une insuffisance d'emballage peut entraîner le refus de prise en charge de la marchandise par notre transporteur. Les frais d'emballage et de transport relatif au retour sont à la charge du client, à l'exception des retours dont la cause pourrait être imputable à Manutan Collectivités. L'organisation du transport des produits retournés ou réexpédiés appartient à Manutan Collectivités. Pour le mobilier et tous les articles volumineux, Manutan Collectivités doit avoir préalablement accepté par écrit la demande du client. Les produits sur mesure ou produits non référencés sur nos supports de vente et proposés sur devis ne sont ni repris ni échangés.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité relatif aux données le concernant et peut retirer son consentement au traitement en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : MANUTAN COLLECTIVITES 143, Bld Ampère - CHAURAY - CS 90 000 - 79 074 NIORT CEDEX 9 en nous indiquant votre nom, prénom et numéro de client.

RETROUVEZ L'INTEGRALITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUR WWW.MANUTAN-COLLECTIVITES.FR